

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION						
Pour toute demande d'estimation (sans mise en vente)			:	Un forfait de 400 € TTC		
Pour toutes transactions immobilières ou commerciales sur prix de vente						
Sur la part comprise entre :	0 €	et	100 000 €	:	5 833,33 € HT	7 000 € TTC
Sur la part comprise entre :	100 001 €	et	250 000 €	:	5,00 % HT	6,00 % TTC
Sur la part supérieure à :	250 001 €			:	4,17 % HT	5,00 % TTC
Ces honoraires TVA en sus sont à la charge du mandant (sauf stipulation contraire du mandat)						

HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION			
<p>Depuis la loi ALUR du 23 janvier 2017 les honoraires de locations sont plafonnés. En effet, le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.</p> <p>Le plafonnement du montant imputable au locataire varie en fonction de la zone géographique où se situe le logement, sur la ville d'Ajaccio par exemple, le plafond est de 13 € TTC maximum par m2. La ville d'Ajaccio étant reconnue comme une ville « tendue ».</p> <p>Les honoraires à la charge du bailleur sont librement fixées par l'agence sans être inférieur à celle du locataire. L'agence STG IMMOBILIER pratique une quote part identique à celle du locataire.</p>			
Frais de mise en location			
	<u>Zone très tendue</u>	<u>Zone tendue</u> (Ajaccio)	<u>Zone non tendue</u> (Communes en périphérie d'Ajaccio)
Honoraires de visite, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	12 € TTC maximum par m2	10 € TTC maximum par m2	8 € TTC maximum par m2
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € TTC par m2		

HONORAIRES DE GESTION			
	Loyers mensuels inférieurs à 1 500 €	Loyers mensuels compris entre 1 500 € et 2 000 €	Loyers mensuels supérieurs à 2 000 €
Honoraires de gestion sans GLI*	7,2 % TTC	6 % TTC	4,8 % TTC
Honoraires de gestion avec GLI*	9,5 % TTC	8,3 % TTC	7,1 % TTC
Frais de contentieux :			
En cas de constitution par le mandataire de dossier de contentieux dans le cadre du recouvrement de loyers impayés (au moment de la remise du dossier à l'huissier) l'agence STG IMMOBILIER percevra une somme forfaitaire de 150 euros HT (180 € TTC).			

* Garantie loyers impayés

HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRECAIRES OU PROFESSIONNELS			
		Loyer supérieur à 1 000 € HT	Loyer inférieur ou égal à 1 000 € HT
Négociation et/ou rédaction du bail commercial	:	8 % HT du loyer HT triennal, plus honoraires de transaction si droit d'entrée	2 mois de loyer HT Forfait minimum 900 € HT
Négociation et/ou rédaction du bail précaire	:	14 % HT du loyer HT annuel	
Négociation et/ou rédaction du bail professionnel	:	16 % HT du loyer HT annuel	